l'Esprit divin, a dit avec les Apôtres: "Ceci a plu à l'Esprit Saint et à nous....C'est fini...croyez-vous? Dieu a parlé par la bouche du corps épiscopal uni à son chef... oh! non... C'est bien vrai, les évêques ont dit Placet; le Pape a dit Placet; l'Esprit Saint a dit Placet; mais ce n'est pas tout... il y a une autre autorité à consulter. Voici dans tel gouvernement M. le ministre des cultes... il faut que l'Eglise, s'inclinant devant lui, lui dise: Placet ne decretum? Le décret vous plaît-il? Le ministre examine avec soin chaque décret, chaque canon formulant un dogme ou une loi disciplinaire; enfin, après s'être concerté avec son maître, il va se prononcer; écoutez: "Maintenant, fidèles de cet empire, vous pouvez croire et pratiquer ce que l'Eglise a enseigné, cela me plaît: Placet."

XIII

Après ces considérations, on avouera peut-être facilement que l'autorité séculière ne peut avoir à contrôler les décrets de l'autorité ecclésiastique sur la foi, la morale et le culte. Mais je crains qu'on ne soit porté à dire: "Le meilleur ordre de choses, celui où tout conflit entre les deux puissances ne serait plus possible, ne serait-ce pas la séparation complète entre l'Eglise et l'Etat? Celuici laissera, sans la gêner en rien, l'Eglise agir comme elle le voudra dans tout ce qui concerne la sphère des intérêts spirituels. D'un autre côté, l'Eglise, heureuse de sa liberté, n'aura en rien à se mêler de l'action des gouvernements. Ce sera alors l'indépendance réciproque des deux pouvoirs. C'est à cet ordre de choses que tend l'esprit de la société moderne, et l'on doit, ce me semble, faire des vœux pour que ce but soit partout et promptement atteint."

Il est à regretter pour cette théorie qu'elle ne soit autre chose que la proposition 55e condamnée par le Souverain Pontife, laquelle est conçue en ces termes:

"L'Eglise doit être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise." Et l'Encyclique aussi anathématise cette proposition, qui au reste a le même sens que celle que je viens d'énoncer:

"La perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et la fausse."

Savez-vous que ce n'est pas l'Eglise catholique seule qui procla-